

Création d'emplois: transition juste et investissement dans l'impact

2022/2170(INI) - 23/11/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 349 voix pour, 142 contre et 65 abstentions, une résolution sur la création d'emplois - la transition juste et les investissements d'impact.

La résolution souligne qu'une transition écologique, bien gérée et suffisamment soutenue, se traduira par un large essor des activités économiques liées aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et à l'économie circulaire. La transition écologique permettra de créer jusqu'à 2 millions d'emplois dans l'UE à court et à moyen terme, et jusqu'à 10 millions d'emplois supplémentaires au fur et à mesure de la transition. Pour chaque investissement d'un million d'euros dans la rénovation énergétique d'un bâtiment, 18 emplois en moyenne devraient être créés dans l'UE. D'après des études, l'économie circulaire peut contribuer à la création d'environ 700 emplois dans l'Union d'ici 2030.

Économie verte et possibilités d'emploi sur le marché du travail

Les députés ont souligné qu'une transition vers des économies et des sociétés durables, renouvelables et circulaires génère le potentiel de créer un nombre important de nouveaux emplois et de transformer les emplois existants en emplois verts et durables dans la plupart des secteurs. La transition écologique recèle un fort potentiel en matière de **création d'emplois de qualité** aux niveaux européen, national, régional et local, difficiles à délocaliser, et qui contribueront à renforcer la souveraineté et la compétitivité européennes.

La résolution souligne l'importance des investissements nécessaires et des procédures rationalisées, ainsi que de l'implication des petites et moyennes entreprises (PME). Les fonds de la politique de cohésion de l'Union sont essentiels pour soutenir la transition vers la neutralité climatique tout en garantissant des possibilités d'emploi de qualité dans les régions.

Les États membres sont invités à élaborer des **stratégies régionales** pour prévenir le chômage structurel et la détérioration de la cohésion sociale. Les régions de l'UE devraient être aidées à retenir et à attirer des personnes grâce à des investissements dans les infrastructures locales et régionales et dans l'éducation, la formation et l'apprentissage des adultes. Dans ce contexte, l'importance d'un déploiement efficace et ciblé des fonds de l'UE, en particulier des programmes de cohésion, du FSE+, du Fonds de transition juste et de la facilité pour la relance et la résilience (FRR), est soulignée.

Des lignes directrices conceptuelles devraient être élaborées en vue d'établir une définition européenne commune de ce qui constitue un emploi vert de qualité.

Un travail décent pour une transition juste

La résolution souligne que la transition doit bénéficier à la fois aux travailleurs actuels, qui subissent des changements importants dans leurs tâches ainsi qu'aux travailleurs licenciés qui sont en transition vers de nouveaux emplois, en garantissant des conditions de travail décentes pour tous. La transition verte du marché du travail devrait aller de pair avec une convergence sociale ascendante vers de meilleures conditions de travail, des emplois plus stables, des parcours de carrière attrayants et des emplois de qualité, y compris des négociations collectives renforcées, des salaires décents et une bonne santé physique et mentale, notamment grâce à la santé et à la sécurité au travail.

La résolution souligne la nécessité de **moderniser les règles de l'Union en matière de sécurité et de santé au travail** dans le contexte des transitions écologique et numérique et de lutter contre les inégalités en matière de vulnérabilité et d'exposition aux risques découlant du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, tels que l'augmentation de la température ambiante, la pollution de l'air et les phénomènes météorologiques extrêmes.

La Commission est invitée à envisager de réviser la directive sur les marchés publics afin de **renforcer la clause sociale**. Les députés ont également insisté sur la nécessité d'investir dans les **ressources humaines** et d'offrir des enseignements et des formations de qualité, inclusifs et subventionnés dans les domaines liés aux besoins de compétences identifiés des marchés du travail et des secteurs d'avenir.

Cohérence des politiques publiques pour développer pleinement le potentiel d'emploi de la transition verte

Les députés ont souligné que les législations environnementale, sociale et de l'emploi doivent être abordées de manière globale afin de garantir une transition juste.

La Commission est invitée à :

- veiller à ce que toutes les propositions législatives fassent l'objet d'une évaluation d'impact diligente et complète;
- renforcer l'instrument européen de soutien temporaire pour atténuer les risques de chômage en cas d'urgence (SURE) afin de soutenir les programmes de chômage partiel, les revenus des travailleurs et les travailleurs qui seraient temporairement licenciés dans le contexte de la transition verte;
- publier des recommandations par pays qui contribuent à la création d'emplois, à l'augmentation du taux d'emploi et à la réduction de l'empreinte écologique, y compris la suppression progressive des subventions contre-productives qui concurrencent les investissements verts et sociaux.

La résolution demande l'adoption de **plans pour une transition juste**, en négociation avec les partenaires sociaux au niveau des secteurs et des entreprises, en particulier par ceux concernés par la transition écologique, en tenant dûment compte de la situation des PME et des microentreprises.

Investir dans la création d'emplois durables : le rôle de l'investissement

Le Parlement reconnaît l'importance de faciliter l'accès au financement pour les entreprises et organisations publiques et privées qui répondent aux besoins sociaux, environnementaux et éducatifs afin de combler les lacunes en matière de compétences dans l'attente explicite d'un retour social et environnemental mesurable, y compris sur l'emploi et la création d'emplois de qualité. À cet égard, la Commission et les États membres sont invités à promouvoir un environnement favorable et à soutenir le rôle des coopératives et de l'économie sociale dans la transition juste, afin de générer du travail décent, des emplois productifs et de meilleures conditions de vie pour tous.